



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE

L'engagement de tous, l'action de chacun



PORTRAIT

Type de collectivité : Communauté d'Agglomération
 Nombre de communes de l'EPCI : 4
 Population : 157 449 habitants
 Région : Martinique
 Département : Martinique
 Obtention du label : 2013 (CAP Cit'ergie), 2014 - 2019
 Niveau actuel du label : Cit'ergie

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

L'engagement de la CACEM dans la démarche Cit'ergie a pour objectif de :

- Mettre en place un processus qualité garantissant la réussite de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Valoriser l'engagement politique face aux enjeux énergétiques et climatiques.

Cet engagement lui a permis d'avoir une plus grande visibilité et reconnaissance régionale, nationale et européenne, de participer à des projets spécifiques et de s'ouvrir à des coopérations nationales et internationales.

La CACEM a bénéficié de meilleurs accompagnements techniques et financiers et de nombreux retours d'expériences et bonnes pratiques partagés avec les collectivités lauréates. Cit'ergie constitue un outil de management opérationnel de qualité que la CACEM a intégré à son fonctionnement. Elle a développé ses capacités organisationnelles et une meilleure organisation interne basée sur la co-construction.

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n°1.3.2 (Référentiel 2016 DOM) – L'exemplarité environnementale de la CACEM pour la gestion de ses projets d'aménagement

Le plan stratégique de CACEM prévoit que tous les projets d'aménagement fassent l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ou d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Cette décision est largement portée par la CACEM et ce notamment lors de la sélection des entreprises. Les Zones d'Activités (ZA) de Choco-Choisy et de la Trompeuse ont fait l'objet d'une AEU ; le Centre Aquatique Communautaire a intégré la démarche HQE ; et pour la ZA de l'Étang Z'Abrirot, une charte chantier vert a été imposée et des études environnementales ont été menées. La réalisation de la future pépinière agro de la CACEM impose ces exigences. Cet engagement a permis au territoire de bénéficier de projets performants sur le plan énergétique.

ILS ONT DIT...

« Cit'ergie est pour la CACEM un véritable outil opérationnel de management dédié à la conduite de sa politique énergétique et climatique, mais aussi une contribution à son plan climat territorial. Le label constitue un atout pour les communes membres de la CACEM dans leur réponse aux exigences de la convention des maires pour la lutte contre le changement climatique. Cette démarche qualité favorise une culture partagée sur l'énergie et le climat au sein des services de la CACEM et des acteurs de son territoire. »

Emile GONIER, 6^{ème} vice-président de la CACEM – Elu référent Cit'ergie et PCAET

EN SAVOIR



Chef de projet Cit'ergie et PCAET

David TELGA

05 96 79 29 37 - david.telga@cacem-mq.com

Site de la collectivité : www.cacem.org

Conseillère Cit'ergie : Pricillia PRIVAT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CENTRE MARTINIQUE

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

Pour assurer un développement territorial durable, la CACEM a défini sa stratégie climat-air-énergie dans le cadre de son PCAET. Elle a également réalisé une étude spécifique portant sur l'analyse des impacts du changement climatique. Cette étude comprend l'analyse des évolutions climatiques et aléas induits, des impacts économiques et sociaux et la définition d'actions d'adaptation à mettre en œuvre. La CACEM a également réalisé son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cohérence avec son précédent PCET (Plan Climat Energie Territorial), et a d'ores-et-déjà programmé l'intégration des objectifs du nouveau PCAET dans le SCoT révisé.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La CACEM prévoit pour tous ses projets d'aménagement l'application d'une démarche HQE ou AEU et applique systématiquement des exigences environnementales et des référentiels de certification pour chaque opération (HQE, Système de Management Environnemental : SME). La CACEM est également exemplaire pour son patrimoine administratif : elle tient un suivi précis des consommations électriques de tous ses bâtiments, elle a lancé une évaluation de la qualité de l'air intérieur de ses locaux et a une installation photovoltaïque sur chacun de ses sites. Des ombrières PV seront bientôt installées afin d'alimenter son parc de véhicules électriques.

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La CACEM propose un programme d'actions de maîtrise de l'énergie grand public et industriels visant à favoriser les économies d'énergie. Elle encourage ces actions par son Espace Info Energie (EIE) et plus directement via l'information donnée aux entrepreneurs dans le cadre de sa mission économique.

MOBILITE

La CACEM a largement participé à l'émergence du transport en commun en site propre (TCSP) de la Martinique qui permet aujourd'hui de relier les principaux points socioéconomiques de l'île. En interne, elle favorise également les transports durables. Elle a validé son Plan de Déplacements d'Administration (PDA) et un programme de 15 actions pour développer les modes actifs. Elle a programmé la réalisation de son PAVE (Plan d'Accessibilité de la voirie). Son conseiller en mobilité et le chargé de mission PCAET communiquent auprès des agents sur les transports doux via des actions ciblées de sensibilisation.

ORGANISATION INTERNE

La CACEM a mis en place un suivi opérationnel de la démarche Cit'ergie et PCAET, et notamment des actions. Avec la réorganisation des services en 2018, l'équipe énergie-climat a été renforcée avec au total 8 personnes travaillant sur ces thématiques et assurant des actions internes et externes. Le chef de projet Cit'ergie également en charge du PCAET et des questions Energie-Climat-Air a été repositionné dans l'organigramme et travaille en transversalité avec tous les services et directions.

COMMUNICATION ET COOPERATION

La CACEM a défini un plan de communication et de concertation spécifique climat-air-énergie, avec un budget dédié pour la réalisation des actions. Elle assure entre 5 et 10 actions internes et externes de sensibilisation par an, et met en place des collaborations avec le monde associatif. Elle intègre dans le pilotage de sa politique climat-air-énergie le Conseil de Développement de l'Agglomération Centre (CDAC), une instance consultative composée de 30 membres de la société civile.



© CACEM

1 - Ferme solaire du siège de la CACEM



© Henri SALOMON

2 - Centre Aquatique Communautaire



© CACEM

3 - Sensibilisation Ekoboulo : pédibus scolaire

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr



04 15 09 82 07 - Janvier 2020 - 011024 -

